



Redressement facture gaz de france

Par **ragi**, le **20/04/2009** à **19:54**

Bonjour,

GAZ DE FRANCE a remarqué un dysfonctionnement sur leur compteur lors du relevé annuel 2008 , aujourd'hui GAZ DE FRANCE m'envoie un redressement basé sur une estimation des années précédentes.

ont-ils le droit ?

Suis-je obligé de payer ce redressement alors que je ne suis pas responsable du dysfonctionnement de leur compteur.

Dans l'attente d'une réponse assez rapide s'il vous plaît car je n'ai pas beaucoup de temps pour contester.

Agréer mes sincères salutations